

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Statistique médicale de l'armée française en 1862

Journal de la société statistique de Paris, tome 5 (1864), p. 124-128

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__124_0

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

Statistique médicale de l'armée française en 1862.

Le premier *Rapport à l'Empereur* sur la statistique médicale de notre armée, vient de paraître. Nous croyons devoir en reproduire les résultats généraux qui donnent une idée très-satisfaisante de la situation sanitaire de notre armée en 1862.

Nous reviendrons sur cet important document pour le rapprocher d'une publication officielle anglaise sur le même intérêt hygiénique.

Mouvement des malades.

1° La situation sanitaire au 1^{er} janvier 1862, exprimée en chiffres, donnait une proportion de 40 malades sur 1,000 hommes d'effectif pour l'armée à l'intérieur, de 44 malades pour l'armée d'Afrique et de 59 malades pour le corps d'occupation en Italie.

2° Pendant l'année, 106,000 hommes ont été envoyés aux hôpitaux; 75,000 sont entrés aux infirmeries régimentaires et 622,000 ont été traités à la chambre. La proportion a été de 2,088 malades sur 1,000 hommes d'effectif pour l'armée à l'intérieur, de 2,248 malades pour l'armée d'Algérie et 3,460 pour le corps d'occupation en Italie. La proportion est de 2,160 malades pour 1,000 hommes d'effectif.

3° En ce qui concerne spécialement les hôpitaux, la proportion a été de 258 malades sur 1,000 hommes d'effectif pour l'armée à l'intérieur; de 406 malades pour l'armée d'Algérie et de 422 malades pour le corps d'occupation en Italie; la moyenne est de 285 pour 1,000 hommes d'effectif.

4° Ces chiffres, comparés pour l'Algérie à ceux de 1842, établissent une diminution de plus des deux tiers dans la moyenne des malades aux hôpitaux. Comparés à ceux de l'armée en 1860 et 1861, ils donnent partout, à l'intérieur comme dans la Méditerranée, une proportion inférieure de près de moitié.

5° Sur le chiffre total des malades à la chambre, les jeunes soldats ayant moins d'un an de service fournissent presque le cinquième, tandis que leur effectif n'est que du dixième de l'effectif total. Sur le chiffre des malades aux hôpitaux, les jeunes soldats ayant moins d'un an de service fournissent un sixième.

6° En comparant, au point de vue du nombre total des malades, les diverses armes entre elles, on arrive à les classer dans l'ordre suivant en partant de l'arme la plus favorisée :

- 1° Garde impériale;
- 2° Corps spéciaux de Paris (gendarmerie de la Seine, garde de Paris, sapeurs-pompiers);
- 3° Compagnies de vétérans;
- 4° Corps à demeure en Algérie;
- 5° Artillerie et train d'artillerie;
- 6° Génie (troupes);
- 7° Infanterie de ligne;
- 8° Infanterie légère;
- 9° Corps de France en Algérie;
- 10° Ouvriers d'artillerie, du génie, du train d'administration;
- 11° Train des équipages (troupes);
- 12° Cavalerie et remontes;
- 13° Pénitenciers de France;
- 14° Corps d'occupation en Italie;
- 15° Corps disciplinaires d'Algérie.



(Les infirmiers militaires ont été laissés en dehors de ce classement.)

7° La constitution médicale a été exceptionnellement salubre en Algérie, et exceptionnellement mauvaise pour les troupes d'Italie.

Journées de traitement.

8° Le nombre total des journées de maladie pour 820,367 malades, a été de 6,126,736 ou 7.47 journées par malade.

9° Comparé à l'effectif moyen, ce chiffre donne 16 journées de maladie par homme.

10° Comparé au nombre des journées de présence, il donne une journée de maladie pour 19 journées de présence.

11° La proportion, pour les malades aux hôpitaux, est de 27 journées par malade; pour les malades à l'infirmerie de 13; pour les malades à la chambre de 3.

12° Sur 10,000 journées de maladie, il y a presque 2,000 journées de vénériens (1 sur 5.27). Rapporté à l'effectif, le chiffre des journées de vénériens donne 3.90 par homme pour les troupes à l'intérieur. Cette proportion, comparée à celle de l'armée anglaise (8.69), constate une différence en moins de plus de moitié.

13° C'est la garde impériale qui fournit la plus forte proportion de journées de vénériens.

Congés de convalescence et envois aux eaux thermales.

14° Il a été délivré, pendant l'année, 12,455 congés de convalescence, c'est-à-dire 33 p. 1,000 hommes d'effectif : la proportion est de 54 en Algérie, de 41 en Italie et de 30 seulement à l'intérieur.

15° 2,407 militaires malades ont été dirigés sur les établissements thermaux.

16° La proportion des officiers dans ces chiffres est de 43 sur 1,000 pour les congés de convalescence, et de 245 sur 1,000 pour les envois aux eaux.

Nosologie.

17° La maladie qui a motivé le plus grand nombre d'entrées aux hôpitaux est la fièvre intermittente : 17,646 cas, c'est-à-dire presque un sixième du nombre général des admissions. En totalisant les fièvres de nature paludéenne, on a un chiffre de près de 22,000 ou de plus du cinquième.

18° La syphilis a fourni plus de 16,000 entrées; mais ce nombre aurait besoin d'être complété par celui des vénériens aux infirmeries pour être l'expression exacte de la vérité.

19° A la suite de ces deux maladies, viennent : la bronchite, 8,800 cas; la diarrhée, 5,300; la fièvre typhoïde, muqueuse, ataxique, 3,000; la dysenterie, 2,900.

20° Comme gravité, la moyenne est de 1 décès sur 38 malades.

21° Les maladies qui ont fourni le plus grand nombre de décès, sont : la fièvre typhoïde, la phthisie pulmonaire, la dysenterie, la bronchite chronique et la fièvre intermittente pernicieuse.

Mortalité.

22° La mortalité générale a été de 10.14 pour 1,000, savoir : 10.69 pour 1,000 en Italie, 12.21 en Algérie, 9.42 à l'intérieur. Le chiffre de la mortalité de la population civile masculine de 20 à 30 ans, a été de 11.09 dans l'année à laquelle se rapporte le dernier rapport statistique du ministère de l'agriculture et du com-

merce (1860)¹. Le chiffre de la mortalité dans l'armée anglaise, en 1860, a été de 9.95 pour le Royaume-Uni, et de 9.24 en 1861.

23° Le chiffre de la mortalité sous les drapeaux, en Algérie et en Italie, démontre la nécessité des nombreux congés de convalescence accordés.

24° Sous le rapport de la mortalité par maladie, les différentes armes doivent être classées dans l'ordre suivant en partant de la plus favorisée.

- 1° Garde impériale;
- 2° Infirmiers;
- 3° Génie (troupes);
- 4° Pénitenciers de France;
- 5° Ouvriers d'artillerie, du génie, du train et d'administration;
- 6° Corps spéciaux de Paris (gendarmerie de la Seine, garde de Paris sapeurs-pompiers);
- 7° Artillerie et train;
- 8° Corps à demeure en Algérie;
- 9° Infanterie de ligne;
- 10° Cavalerie et remontes;
- 11° Infanterie légère;
- 12° Train des équipages;
- 13° Corps de France en Algérie;
- 14° Corps d'occupation en Italie;
- 15° Corps disciplinaires d'Algérie;
- 16° Compagnies de vétérans.

25° Dans la moyenne générale (10.14 pour 1,000) on trouve les moyennes partielles suivantes : décès par maladie, 8.97; décès par accident, 0.55; décès par suicide, 0.62. La moyenne des décès par maladie est de 10.46 pour 1,000 hommes ayant moins de sept ans de service; elle est de 5.28 seulement pour 1,000 hommes de sept à quatorze ans de service, et de 5.85 si l'on ajoute ceux qui ont plus de quatorze ans. Un plus grand nombre d'anciens soldats influe donc d'une manière notable sur la diminution de la mortalité dans l'armée.

26° La proportion des suicides est plus forte dans les corps les mieux soldés. Elle est minime dans les corps disciplinaires.

27° C'est dans la première année de service que cette proportion est la moins

1. Cette comparaison n'est pas exacte, le coefficient mortuaire ainsi attribué à la population civile de 20 à 30 ans étant déduit, non comme pour l'armée, du rapport à la population de cet âge, mais des tables mortuaires, ce qui est très-différent. Ces tables n'indiqueraient en effet la mortalité respective de chaque âge, que si elles s'appliquaient à une population complètement stationnaire et composée exactement des mêmes éléments quant aux âges; ce qui n'a pas lieu pour la France où, très-heureusement, les naissances excèdent constamment les décès. Le chiffre mortuaire déduit de ces tables est donc supérieur à la vérité. Maintenant, lors même qu'il en serait l'expression exacte, on doit remarquer qu'il s'applique à une population composée d'individus dans les conditions de santé et de constitution physique les plus variées, tandis que l'armée ne comprend que des hommes d'élite. Ajoutons que si, au point de vue de l'aptitude physique, la population civile ne saurait être exactement comparée à la population militaire, il en est de même en ce qui concerne le bien-être, celle-ci ne connaissant ni les privations ni la misère. Enfin, il faut tenir compte de ce fait qu'une notable partie de la population civile est exposée, par les professions qu'elle exerce, à des chances d'accident que ne court pas le soldat en garnison.

forte, et elle reste encore très-faible dans les trois premières années. Elle augmente avec l'âge et la durée du service.

Sorties définitives.

28° Les changements d'arme ont été dans la proportion de 0.6 pour 1,000 hommes d'effectif.

29° Les congés de réforme n° 1 (délivrés pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées) ont été dans la proportion de 4 pour 1,000. La phthisie pulmonaire, la bronchite chronique et les maladies du cœur sont les affections qui ont motivé le plus grand nombre de ces réformes.

30° Les congés de réforme n° 2 (délivrés aux hommes incorporés que les commissions spéciales de réforme reconnaissent impropres au service pour des causes antérieures à leur mise en activité) ont été dans la proportion de 3 pour 1,000. La phthisie pulmonaire, la bronchite chronique et les maladies du cœur sont encore ici en première ligne, jointes à cet état constitutionnel désigné sous le nom de faiblesse générale.

31° Les pensions de retraite pour cause de maladie ont été dans la proportion de 0.5 pour 1,000. Les plaies par arme à feu, les fractures et les amputations en ont fourni le plus grand nombre.

32° Les mises en non-activité pour infirmités temporaires ont été dans la proportion de 4 pour 1,000 officiers. Les causes les plus fréquentes ont été les maladies articulaires et celles du cerveau et de la moelle épinière.

Dépôts d'instruction.

33° Le chiffre des entrées aux hôpitaux, comparé à celui des hommes de l'armée active dans leur première année de service, est moins élevé que ce dernier, malgré la saison rigoureuse pendant laquelle fonctionnent les dépôts.

34° Le chiffre total des malades est plus élevé que celui de l'armée, mais moins fort que celui des hommes dans leur première année de service.

35° Le chiffre de la classe 1860 (2^e année de séjour) est plus élevé que celui de la classe 1861 (1^{re} année), en raison sans doute de la différence des saisons.

36° Le chiffre de la mortalité est à peu près le même que celui des hommes de l'armée active ayant moins d'un an de service; la fièvre typhoïde et la pneumonie ont été les deux causes les plus fréquentes de décès.

37° Le chiffre des journées de traitement n'offre pas non plus de différence sensible avec le chiffre de l'armée active à l'intérieur.

38° Les congés de réforme n° 2 ont été dans la proportion de 5 sur 1,000 pour la classe de 1861 et 2 sur 1,000 pour la classe de 1860. La phthisie pulmonaire, les hernies et les maladies du cœur ont été les causes les plus fréquentes de ces réformes.
